

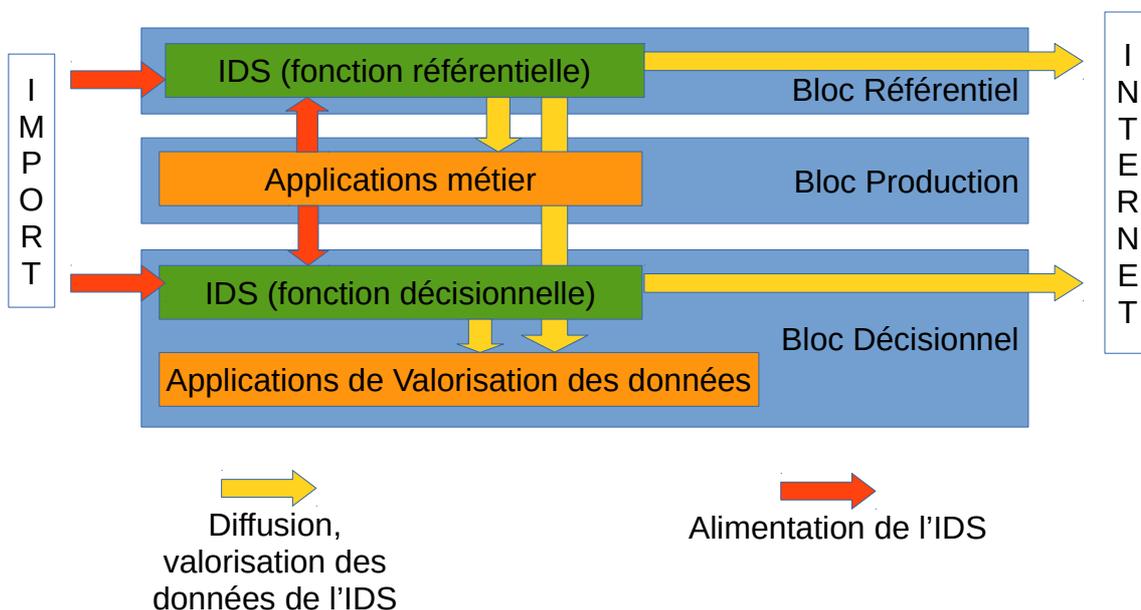
La CCIG,

considérant le cadre général d'urbanisation des systèmes d'information, et souhaitant clarifier l'aspect organisationnel et méthodologique de la prise en compte des systèmes d'information géographiques, par nature transverses, au sein des systèmes métiers, rappelle :

– que les systèmes d'information métier, encore appelés systèmes d'information de gestion ou systèmes d'information de production, ont pour finalité l'automatisation des processus métier.

Les applications qui composent ces systèmes d'information produisent des données, qu'il s'agisse des données utiles à la mise en œuvre des dits processus métier (données entrantes) ou qu'il s'agisse des données qui sont le résultat des traitements qu'elles réalisent (données de sortie). La production de données peut se faire grâce à une application spécialisée, ou, lorsque celle-ci n'existe pas, grâce à un outil SIG type QGIS. Un outil SIG permet également, par des opérations diverses de superposition de couches de données (additions soustractions, buffer...), de créer de nouvelles données. Le modèle de données du SI métier intègre les contraintes du processus métier et lui est spécifique.

Les systèmes d'information métier, comprenant la standardisation des données et concepts en adéquation avec leurs besoins, sont sous la responsabilité et la maîtrise d'ouvrage des directions métier. Ils appartiennent au bloc d'urbanisation dit de PRODUCTION.



– que les infrastructures de données géographiques ? (IDG¹) ont pour finalité la

¹ : dans ce document, est considéré comme : "Infrastructure d'information géographique", des métadonnées, des séries de données géographiques et des services de données géographiques ; des services et des technologies en réseau ; des accords sur le partage, l'accès et l'utilisation ; et des mécanismes, des processus et des procédures de coordination et de suivi établis, exploitées ou mis à disposition conformément au chapitre VII du code de l'environnement.

constitution d'un patrimoine de données géographiques ou géolocalisables sur la base de référentiels et de données métier à valeur décisionnelles, dont elles assurent également la description (catalogage), le partage et la diffusion. Une IDG n'est pas propre à un métier. Elle peut être thématique ou multi-thématique.

Une IDG ne produit pas véritablement de données, mais doit permettre la structuration et la communication de la connaissance (en particulier par le rattachement d'informations métiers à des données géographiques partagées).

Le modèle de données de l'IDG est spécifiquement dédié à ses fonctions de diffusion et de réutilisation des données et peut être différent du modèle métier afin d'optimiser les valorisations multi-thématiques.

La maîtrise d'ouvrage peut être un service déconcentré, une direction métier, un ministère ou plusieurs ministères associés en co-MOA, une collectivité, etc. Les IDG ont des fonctions qui, selon la nature des données qu'elles rassemblent, renvoient au bloc d'urbanisation dit REFERENTIEL ou à celui dit DECISIONNEL.

- que les géo-standards ont vocation à structurer cette connaissance partagée et à en organiser la traduction dans les différentes modélisations (bases de données relationnelles, classes d'objet et données attributives, modèle clé-valeur, etc.) présentes au sein des IDG afin d'en faciliter le partage, la circulation et la réutilisation.

Par exemple, savoir qu'un prélèvement d'eau (point associé à un volume à référence temporelle adaptée) en nappe est en même temps : un équipement pouvant faire l'objet d'une description technique et d'un acte administratif, un point d'alimentation en eau potable, objet de surveillance sanitaire, et un générateur de servitudes, objet d'actes réglementaires, donne tout son sens à l'IDG.

Obtenir une cohérence entre les données standardisées par les métiers et les géo-standards mis en œuvre par les IDG, nécessite donc une expression claire, précise, compréhensible et uniforme de la sémantique au-dessus des modélisations conceptuelles différentes selon la préoccupation, le vocabulaire et la culture métier.

Recommande aux maîtres d'ouvrages

- d'analyser la nature des objets géographiques de rattachement pour leur conserver un caractère le plus élémentaire possible, ce qui favorisera le développement des applicatifs (nature de type point, ligne, ou surface) et des éventuels liens topologiques entre eux (nœuds, tronçons, graphe...);
- d'essayer de garder un caractère descriptif large, en structurant les modèles par niveaux qui représentent les concepts importants qui s'articulent de manière logique, dont un niveau précisant la situation spatiale, avant d'en définir les attributs. Un autre système métier pourra ainsi plus facilement réutiliser ce niveau géographique, même en ayant une vue métier différente de ces objets.
- de se rappeler que d'autres usagers peuvent considérer le même type d'objet à d'autres fins, voire utiliser la couche d'information produite comme un nouveau référentiel, et donc de bien en construire la description avant d'en saisir la COVADIS ;

- de veiller à ne pas décrire différemment le même objet sémantique dans plusieurs géo-standards, sauf à définir leur équivalence sémantique et à proposer une organisation cohérente du patrimoine de données géographiques. Ainsi, un géostandard cherchera à réutiliser au maximum des objets sémantiques déjà définis, et en cas de recouvrement partiel décrira la correspondance entre les informations structurelles des concepts métiers et celles des objets sémantiques existants. Cette correspondance ne se limite pas à un simple renommage des propriétés, mais explicite les liens entre informations qui peuvent être réparties différemment dans les entités. On peut aller jusqu'à déterminer des règles de transformation ou de calcul pour certaines propriétés.

Les maîtrises d'ouvrage des SI métier, des SI référentiel et celles des SI de valorisation des données seront, en tant qu'entités utilisatrices des géo-standards, étroitement associées à leur élaboration.